



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :
25 juillet 2013

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 25 juillet 2013 à 20h30 en Mairie.

Présents : BRUNEL Laurent - BESSON Eric - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERTONNIER Pascale - CHANAL Ludovic - DEBAUD Laetitia - DUPIN Denis - PEYROT Stéphane

Procurations : BERNE Nadine à BRUNEL Laurent - TRAVERSIER Michèle à CLUZEL Michel
REYNAUD Sébastien à DUPIN Denis

Absents excusés : FILET-COCHE Patrick - RAMDANI Frédéric - REYNAUD Alain

Secrétaire de séance : CLUZEL Michel

Le compte-rendu du 04 juin 2013 est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Déplacement du dos d'âne du Serre du Moulin
- Subvention exceptionnelle à la protection civile

Le Conseil Municipal donne son accord à l'ajout de ces 2 points.

Déplacement des panneaux d'entrée nord et sud d'agglomération

Les prises de mesures de vitesses qui ont été effectuées aux deux entrées principales de la Commune par la DDT de Privas montrent des résultats excessifs.

Sur les conseils du service des routes du Conseil Général, les panneaux d'entrée d'agglomération seront déplacés de plus de 200 m de part et d'autre afin de limiter la vitesse aux abords des nouvelles zones pavillonnaires.

Le panneau d'entrée nord se trouvera au PR 21 +493 et le panneau d'entrée sud au PR 20 + 718.

Voté à l'unanimité.

Convention d'accompagnement pour l'aménagement durable des bourgs ruraux

Dans le cadre du concours « Aménagement Durable des Bourgs Ruraux » organisé en 2012 avec le soutien méthodologique du CAUE07, 4 villages ont été retenus (Boulieu les Annonay, Mars, Saint Cyr et Plats). Le jury a estimé que les outils de concertation envisagés par les candidats étaient très insuffisants.

Aussi, un accompagnement global a été proposé au 4 communes sélectionnées :

- Sur le volet **programme d'aménagement** par le CAUE07 : animation et suivi des rencontres avec les communes et les bureaux d'études tout au long de l'appel à projets, dans un objectif de cohérence de l'appel à projet dans toutes ses phases (études pré-opérationnelles, rédaction du programme de consultation, analyse des offres, synthèse/restitution et aide à la décision),

- Sur le volet **concertation** par un prestataire extérieur : formations collectives aux enjeux et méthodes, accompagnement individualisé sur la base d'un cahier des charge pour chaque commune. Il a été souhaité que le Syndicat Mixte porte cet accompagnement global pour le

compte des 4 communes, afin de permettre une capitalisation puis une diffusion de ces expériences au reste du territoire du Pays Ardèche verte.

La convention a pour objet de définir les engagements des parties et les modalités de financement de cet accompagnement.

Les communes s'engagent à participer aux différents temps de formation ou d'échange. Pour ce faire, elles désigneront un groupe d'élus référents sur le suivi du projet global. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'accompagnement.

Voté à l'unanimité.

Bail emphytéotique avec la Société ADIS SA HLM

Dans sa séance du 16 mai 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à réaliser un bail emphytéotique avec la société ADIS SA HLM en vue de la construction d'immeuble sur la parcelle F13.

Afin d'éviter de proroger une promesse de vente et de ne pas priver la commune de ce projet qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de PLH, fixés par l'intercommunalité, il sera donc régularisé un bail emphytéotique, d'une durée de 55 ans, à condition que la commune ait réglé les litiges en instance par l'intermédiaire des protocoles d'accord.

Le loyer annuel sera de 10.00 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

Le Notaire chargé de rédiger l'acte est Me SAVIN-RIVIER, notaire à TOURNON SUR RHONE.

Voté à l'unanimité.

Décision modificative n° 1/2013

Les travaux de renforcement d'eau potable ainsi que la pose d'un poteau d'incendie aux Arnauds sont terminés et mandatés.

Il reste sur cette opération d'investissement la somme de 9 891.75 €.

Le conseil municipal a décidé de procéder à une décision modificative afin de transférer cette somme vers l'opération N° 50 VOIRIE pour financer les travaux 2013.

Voté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle pour l'association « protection civile de l'Ardèche »

L'association Départementale de la Protection Civile a fait auprès de M. le Maire une demande de subvention afin de financer la journée d'animation organisée en l'honneur de ses 50 ans le 5 octobre 2013.

Cette association est au service de la population en assurant la sécurité des secours lors de diverses manifestations ; aide au retour à une vie normale suite aux catastrophes naturelles ou technologiques et bien sur, forme la population aux gestes de premiers secours.

Le Conseil Municipal, a décidé de verser une subvention de 100.00 €.

Voté à l'unanimité.

Déplacement du dos d'âne du Serre du Moulin

Dans le cadre du programme de voirie 2013 il a été décidé de déplacer le dos d'âne situé route de St Romain de Lerps au niveau du Serre du Moulin.

Suite aux plaintes des riverains et les problèmes liés à la vitesse des véhicules il sera reculé de 100m.

Voté à l'unanimité.

Régime indemnitaire de la collectivité

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité prendre la délibération instaurant un régime indemnitaire pour les agents de la collectivité.

Le sujet sera cependant ré abordé ultérieurement.

SIGNATURES